

Montréal, le 3 août 2011

**Par courriel**

Destinataires : Tous les participants

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions  
des services de transport d'électricité  
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2

---

La Régie accuse réception des correspondances d'EBM et du Transporteur du 1er août 2011, relatives aux demandes de frais dans le dossier mentionné en titre.

La Régie accorde les extensions de délai sollicitées par les participants. Elle autorise EBM à produire sa demande de paiement de frais au plus tard le **26 août 2011 à 12h**. Le Transporteur pourra soumettre ses commentaires sur les demandes de frais d'ici le **15 septembre 2011 à 12h**. Conséquemment, les intervenants auront jusqu'au **26 septembre 2011 à 12h** pour déposer leur réplique à ces commentaires.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Me Pierre Tourigny pour :

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as